l'actu

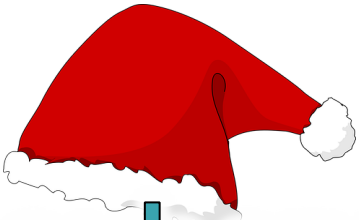

Saint-Ouen-de-Thouberville

St Ouen de Thouberville

N°8

Décembre 2023

Sommaire

Le Mot du Maire	3
Citoyenneté	4
Recensement de la population	7
Urbanisme / Voirie	9
Vie scolaire	10
Travaux	12
CCAS	13
Informations diverses	17

L'actu Saint-Ouen-de-Thouberville N°8

Directeur de la publication: Sandrine MENNITI

Conception et rédaction: Commission et service communication

Impression: Imprimerie IRS (1 060exemplaires)

Photos: Mairie de Saint-Ouen-de-Thouberville, Associations Thoubervillaise.

Le secrétariat

131 Route Nationale

27310 Saint-Ouen-de-Thouberville

☎ 02 32 56 22 08

secretaire@saint-ouen-de-thouberville.com

Heures d'ouverture de la Mairie:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00

Nous suivre...

Notre site internet:

https://saint-ouen-thouberville.fr/

Notre page Facebook:

https://www.facebook.com/STOUENDETHOUBERVILLE

Intramuros:

Le Mot du Maire

Chères Thoubervillaises, chers Thoubervillais,

Les années qui viennent de s'écouler n'ont pas été un long fleuve tranquille. Nous avons été chamboulés et secoués dans un grand nombre de nos habitudes.

C'est une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien, face aux difficultés économiques et sociales rencontrées.

Il faut que nous soyons tous solidaires pour le bien-être de chacun.

A l'approche de l'hiver, j'invite une nouvelle fois tous les utilisateurs de structures communales à se responsabiliser quant à l'utilisation de nos bâtiments communaux.

Il est inutile de rappeler à la population que le coût de l'énergie va encore augmenter et donc il est du devoir de chacun de respecter les différentes structures mises à disposition par la mairie et de se comporter en bon père de famille comme chacun le ferait chez soi.

Je tiens à remercier l'ensemble des associations pour leur dévouement sur la commune avec respect et fierté.

Merci à vous, les présidents et nos admirables bénévoles qui œuvrez pour faire de notre village, un village vivant, où l'on se sent bien et où il fait bon vivre.

Vos actions privilégient le vivre ensemble, créant du lien social, permettant de briser la solitude et favorisant l'échange et le partage.

Pour les travaux :

La construction du nouveau restaurant scolaire débutera mi-Janvier et le réseau de chaleur en Juin/ Juillet 2024.

Le 03 Juillet, je me suis rendue au Ministère de l'Écologie à Paris, car notre commune a été nommée Lauréat au Fonds Vert pour le projet du réseau de chaleur.

Sécurité :

Je demande à tous les automobilistes de respecter la vitesse sur l'ensemble de la commune, car il y a énormément d'enfants qui circulent dans les rues.

La vitesse est-elle plus importante qu'une vie ?

Je tiens à remercier tous les administrés qui ont participé à la pétition pour l'interdiction des poids Lourds en transit ainsi que l'association ATE (Association Thoubervillaise de l'Environnement), car sans leur soutien nous serions encore dans les négociations, un grand MERCI à tous.

Le 23 Décembre, l'association des jeunes agriculteurs du Roumois organise un défilé de tracteurs décorés sur le thème de Noël. Le rassemblement se fera sur la place de la mairie à partir de 16h.

Venez nombreux pour émerveiller les yeux des enfants ainsi que ceux des adultes.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Madame le Maire, Sandrine MENNITI

Citoyenneté

Commémoration du 150ème anniversaire du Monument du Mobile

Cette cérémonie s'est déroulée le dimanche 25 juin 2023 au Monument du Mobile situé au hameau de la Maison Brulée. En présence de :

- Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur
- Monsieur Kévin MAUVIEUX, Député
- Monsieur Sylvain BONENFANT, Conseiller Départemental
- Monsieur Laurent BONNATERRE, Conseiller Régional

Ainsi que les Élus de la Commune de Saint-Ouen-de-Thouberville et des communes environnantes , 32 porte-drapeaux et de nombreux habitants.

Un moment de partage pour ne pas oublier nos soldats qui se sont battus contre les Prussiens pendant la guerre de 1870.

A la suite de cette cérémonie, nous nous sommes réunis à la salle Pierre Paul RICHER pour le verre de l'amitié

La Municipalité remercie tout les bénévoles pour l'organisation de cette journée.

A l'occasion du 150ème anniversaire de l'inauguration du Monument du Mobile , et pour faire suite au livre « L'Écume des Chemins » écrit par l'historien Pierre Molkhou en 2000, le Conseil Municipal a décidé de confier au même auteur l'écriture et l'édition d'un second volet « Saint-Ouen-de-Thouberville-Porte du Roumois ». Cet ouvrage a pour vocation de retracer l'histoire de notre commune depuis les débuts de la Troisième République à nos jours . Ce livre est disponible à la vente auprès du secrétariat de Mairie, au prix de 15€. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Mairie au 02.32.56.22.08.

Réunion publique le 6 octobre 2023

Le vendredi 06 octobre 2023 à 20h30, suite à l'invitation de la municipalité, se sont réunis une soixantaine de Thoubervillais lors d'une réunion publique à la salle Pierre Paul Richer, en présence du Major de Gendarmerie du secteur de Routot et de Grand Bourgtheroulde, Monsieur Frédéric Maillard, afin de débattre sur le sujet de la délinquance de quelques jeunes qui nuisent à notre tranquillité et occasionnent de nombreuses nuisances par leur comportement néfaste et incivil,:

- consommation d'alcool et de produits dopants (substances psychoactives)
- rodéos urbains
- insultes et provocations envers les habitants
- nombreuses dégradations sur le patrimoine communal

Force a été de constater le manque de moyens mis à disposition par les instances supérieures afin de renforcer les forces de l'ordre sur notre secteur : seulement 23 gendarmes pour 29 communes.

Une solution en est ressortie à titre expérimental par la gendarmerie : Le dispositif de participation citoyenne :

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la Gendarmerie Nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au Maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

Cette action s'intègre dans la lutte contre la délinquance et notamment contre les vols. Mis en place dans les communes, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la Gendarmerie Nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Le rôle des différents partenaires

Le Maire :

Le Maire est à l'initiative du dispositif de participation citoyenne qu'il anime en partenariat avec la gendarmerie nationale.

Les citoyens référents :

Dans le quartier concerné par ce dispositif, un ou plusieurs citoyens référents seront choisis, en collaboration avec la gendarmerie, sur la base du volontariat, du bénévolat, de la disponibilité et de l'honorabilité.

Ils seront chargés de faire remonter au gendarme référant des faits signalés ou dont ils seraient témoins qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Gendarmerie Nationale, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens. L'action des citoyens référents ne se substitue pas à celle de la gendarmerie et ceux-ci ne devront donc pas utiliser ses modes d'actions.

La Gendarmerie :

La Gendarmerie a désigné un gendarme référant qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Recensement de la population

Cette année, Saint-Ouen-de-Thouberville réalise le recensement de sa population .

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés

du 18 janvier au 18 février 2024.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, muni d'une carte officielle, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 18 janvier 2024, contactez la Mairie au 02 32 56 22 08.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Madame PICHEREAU Bernadette au 02 32 56 22 08**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Recensement militaire

J'ai 16 ans, je me fais recenser à la mairie

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser, c'est obligatoire.

La démarche permet d'obtenir un justificatif pour organiser la journée défense et citoyenneté (JDC). Ce justificatif est également indispensable pour toutes inscriptions, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française. Enfin, le recensement donne lieu à l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Le recensement se fait à la mairie du domicile avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour.

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation.

Organisez votre journée défense et citoyenneté en ligne

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens, ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement citoyen , entre votre 16ème et 25ème anniversaire.

Désormais, vous pouvez créer votre compte JDC en ligne afin de :

- Dialoguer avec votre centre de service national et obtenir les informations pratiques sur votre JDC,
- Télécharger votre convocation et obtenir des infos sur le lieu de votre JDC,
- Télécharger l'attestation de participation pour passer vos examens et votre permis de conduire.

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Urbanisme

Accès au Guichet Unique

Ce nouvel outil appelé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. Il est mis en place pour l'instruction des demandes d'urbanisme de la commune. Ainsi, tout usager peut donc, s'il le souhaite, déposer son dossier d'urbanisme dématérialisé sur une plateforme numérique directement accessible en suivant le lien : **https://gfi.ccpavr.fr/guichet-unique** .

La mise en place d'un guichet numérique constitue une opportunité pour améliorer le service rendu aux usagers et renforcer l'efficacité des échanges quotidiens avec l'administration lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service est gratuit et non obligatoire. Le dépôt de dossiers au format papier reste possible.

Pour toutes les demandes d'informations ou les dépôts de dossiers papier merci de contacter le service urbanisme au 02 32 56 22 08 ou par mail à accueil.urbanisme@saint-ouen-de-thouberville.com

Rappel : Lorsque vous obtenez l'autorisation d'un permis de construire, vous devez obligatoirement déposer en Mairie le Cerfa de déclaration d'ouverture de chantier et celui attestant l'achèvement et la conformité des travaux en 3 exemplaires. Attention pour certains travaux, il faut fournir l'attestation de prise en compte de la RT 2012 ou RT 2020 à l'achèvement des travaux.

Après l'obtention d'une déclaration préalable, il faut fournir seulement la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux quand vos travaux sont terminés.

Voirie

Afin d'officialiser la signature de l'arrêté départemental visant à interdire la circulation des poids-lourds de plus de 19 tonnes en transit sur la route départementale 675 sur un tronçon de 11 km entre La Maison Brûlée et Bourg-Achard, un point-presse a été organisé le 10 novembre 2023 en présence du Président du Conseil Départemental de l'Eure, du Vice-Président du Département en charge des mobilités et des Maires des communes de Saint-Ouen-de-Thouberville, La Trinité de Thouberville, Bosgouet et Caumont.

Les arrêtés sont disponibles sur notre site internet

Vie scolaire

Fin de l'année scolaire 2022-2023

Pour fêter la fin du cycle 3, les élèves de CM2 ont reçu un sac à dos connecté par la municipalité. Nous leur souhaitons bonne chance au collège.

Deux nouveaux écrans LCD de 75 pouces (190.5 cm) ont été installés dans les classes de l'école élémentaire, et un TBI à l'école maternelle.

Rentrée scolaire 2022-2023

Pour l'année, les effectifs sont les suivants:

CLASSE	PRIMAIRE	NBRE ELEVES	TOTAL PAR CLASSE	
CP	MME TEINTURIER	23	CP	31
CP	MME GILLE	8		
CE1	MME DUEZ	22	CE1	35
CE1	MME GILLE	13		
CE2	MME ROPIQUET	23	CE2	45
CE2	MME CHAMBRELAN	22		
CM1 A	MME AUGER	17	CM1	35
CM1 B	MME CARADEC	18		
CM2 A	MME HAZARD	22	CM2	44
CM2 B	MME LETOURNEUR	22		
ULIS	MME ORANGE		ULIS	
		TOTAL PRIMAIRE		190

CLASSE	MATERNELLE	NBRE ELEVES	TOTAL PAR CLASSE	
PS	MME COMBOUILHAUD	25	PS	35
PS	MME MODESTE	10		
MS	MME MODESTE	14	MS	39
MS	MME LEBAS	25		
GS	MME BRINGAU	24	GS	49
GS	MME COMBARIEU	25		
		TOTAL MATERNELLE		123

ELECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR.

Les élections au Conseil Municipal junior se sont déroulées le jeudi 30 novembre 2023.

6 titulaires élus :

Julie CHEDMAIL CM2

Jean DUROY CM2

Léa CONGNARD CM1

Mylan PRAT CM1

Sara ARHIDI CE2

Alexine NELLO CE2

6 suppléants élus :

Axel THIEBAULT CM2

Céleste LANGUET CM2

Valentin ALAIN DELAHYAE CM1

Iness ARIDHI Cm1

Imane EL HARDATE CE2

Mathyas DARBOUR CE2

Les conseillers juniors seront convoqués à une réunion mensuelle et feront part de leurs souhaits, de leurs projets face aux élus de la Commune afin de mettre en place certaines réalisations.

Les travaux et aménagements réalisés en 2023

A l'école maternelle :

Cloisonnement du local électrique préconisé par la commission de sécurité en 2017. Une classe a été repeinte et dotée d'étagères et d'un tableau blanc interactif (TBI).

A l'école élémentaire :

Construction d'une cabane à livres par nos agents communaux. Il restera 2 classes à repeindre pendant les vacances de Noël et celles de février prochain.

Remplacement de la porte extérieure de la classe de Mme Gillé

A la cantine :

Achat d'une armoire négative et d'une armoire positive, mise à disposition d'une nouvelle fontaine à eau et changement de l'adoucisseur

A la mairie :

Rénovation de la porte principale avec mise en place d'un système de gâche électrique pour sécuriser son ouverture et garantir la sécurité de nos agents dans la logique du plan Vigipirate.

Rénovation de l'ensemble de l'étage de la mairie avec mise en peinture, rénovation des planchers vieillissants et pose d'un sol vinyle.

A l'église :

Réparation d'une des deux cloches de l'église et rénovation de la porte.

Aux terrains de pétanque :

Mise à disposition de bancs.

Devant les ateliers municipaux :

Construction par nos employés communaux d'un local à cartons et déplacement de certaines colonnes à déchets. Un point sera fait sur ce nouveau dispositif courant janvier.

Au niveau sécurités :

Mise en place de deux nouvelles bornes à incendie rue de Frémont et rue de Rudemont.

Traçage en peinture des passages piétons et des lignes de stop. Les passages piétons de la route nationale seront également retracés très prochainement.

Mise en place de nouveaux dispositifs afin de limiter la vitesse

Centre Communal d'Action Sociale

Bilan 2023

Le CCAS a offert comme chaque année un livre aux enfants de maternelle ainsi qu'aux enfants de l'élémentaire pour Noël. Nous vous souhaitons de bonnes vacances de Noël.

Nous avons également distribué les 5 et 8 décembre 2023, le colis de Noël ainsi qu'un petit bloc note et un sac cabas pour les personnes de 75 ans et plus au 31/12/2022.

Le CCAS a également passé une convention de partenariat avec la société Présence Verte.

Présence Verte est le seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la **téléassistance** : avec le médaillon ou le bracelet reliés à la centrale d'écoute, l'abonné est sécurisé 24h/24 et 7j/7. ce service de téléassistance favorise le maintien à domicile et l'autonomie des personnes en toute sécurité.

En situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

Le CCAS offre aux nouveaux abonnés l'installation du matériel de téléassistance d'une valeur de 60.00€ sans conditions de ressources.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame Marie BRIERE, adjointe au Maire en charge du CCAS au 02 32 56 22 08 ou par mail à ccas@saint-ouen-de-thouberville.com. Vous pouvez également contacter présence verte au 02 32 23 42 90.

Le CCAS vous aide dans votre demande de logement :

Marie Brière est à votre disposition pour monter votre dossier.

Prise de rendez-vous en mairie au 02 32 56 22 08 ou par mail à ccas@saint-ouen-de-thouberville.com

Les numéros utiles

Portage de repas adaptés et équilibrés à partir de 7€90.

Contact : SAS Faim de goût Tél : 06 14 17 92 19 ou par mail : helene.coeurdoux@sfr.fr

Soins palliatifs à domicile : Contact au 02 32 23 86 50

La Croix Rouge:

Vous rencontrez un problème plus important ?

Vous pouvez prendre rendez-vous directement avec les Assistantes Sociales au 02 32 56 27 77

Ou vous rendre à la permanence le mercredi matin de 9h à 12h Centre Médico Social de Bourg Achard 142 Grande Rue.

Banque Alimentaire : CCAS de Bourg-Achard, tél : 02 32 56 73 80,

e-mail : ccas@mairie-bourgachard.fr

La Croix-Rouge française, secteur Roumois, tél : 02 32 41 03 13,

e-mail : ul.PontAudemer@croix-rouge.fr

Le Secours Catholique : 07 84 10 03 07

Le Secours Populaire : 02 76 78 85 76

Les resto du Cœurs (Routot): 02 32 57 65 12

Association Bouchons 276

BOUCHONS 276 est une association **Normande** qui existe depuis avril 2003. Elle est uniquement composée de11 8 bénévoles.

BOUCHONS 276 attribue des aides financières aux personnes en situation de Handicap pour financer tous les équipements adaotés, quelque soit le Handicap.

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat

Les manifestations durant l'année

MANIFESTATIONS de l'ACFT de l'année 2023

29 janvier : LOTO

11 mars : Soirée dansante avec COUSCOUS et orchestre COLIN THOMAS

7 mai : SALON de la BATELLERIE

4 juin : FOIRE A TOUT de printemps

16 juin : FETE de la MUSIQUE avec les ANDREWS

1er septembre : Soirée dansante avec COCHON GRILLE et orchestre W. LECOEUR

3 septembre : FOIRE A TOUT dans le cadre de la Fête Communale

21 octobre : Journée JEUX de SOCIETE

MANIFESTATIONS de l' APESOT de l'année 2023

Sortie Cerza

Sortie Maison de l'estuaire

Jardin des sculptures

Sortie au Moulin Amour

Classe de neige

La foire à la puériculture

Halloween en partenariat avec l'AFSSO

Participation au marché de Noel

Chocolats

Pâques en partenariat avec l'AFSSO

Kermesse

Sortie Biotropica

MANIFESTATIONS de l' AFSSO de l'année 2023

22/04/2022 : ASSEMBLEE GENERALE

10/04/2023 : AFSSO/APESOT Chasse aux Œufs

10/11 Juin 2023 : Expo Dessin et Photo

24/06/2023 : FETE AFSSO 2023 RALLYE PEDESTRE

02/09/2023 : Forum des Associations

29/10/2023 : Sortie Champignons

05 Novembre 2023 : Halloween AFSSO / APESOT

2 et 3 Décembre 2023 : Marché de Noël

8 et 9 décembre : TELETHON

31/12/2023 : REVEILLON

Les manifestations 2024

MANIFESTATIONS de l'ACFT PREVUES en 2024

27 janvier : Soirée dansante avec CHOUCROUTE et orchestre bavarois ZU LAUTERBACH
16 mars : Journée JEUX de SOCIETE avec nocturne
8 juin : FOIRE A TOUT de Printemps
21 juin : FETE DE LA MUSIQUE avec l'orchestre LEGACY (Colin THOMAS)
30 août : Soirée dansante ou autre
1er septembre : FOIRE A TOUT dans le cadre de la fête communale
5 octobre : Soirée dansante
17 novembre : Salon du livre « LE LIVRE en CAMPAGNE »

MANIFESTATIONS de l'AFSSO PREVUES en 2024

Le Vendredi 26/01/2024 : ASSEMBLEE GENERALE
01/04/2024 : AFSSO/APESOT Chasse aux Œufs
6/7 Avril 2024 : Sortie Vélo Mont Salva
08/09 Juin 2024 : Expo Dessin et Photo
29 Sept. 2024 : Sortie Champignons
23/06/2024 : FETE AFSSO 2024 GRAND RALLYE PEDESTRE
Sept. Fête de la commune : Forum des Associations
31 Octobre 2024 : Halloween AFSSO / APESOT
30 Nov. et 01 Déc. 2024 : Marché de Noël
06 et 07 Déc. : TELETHON
31/12/2024 : REVEILLON

Informations diverses

Révision des tarifs de la location de la salle Pierre Paul RICHER à compter du 1er janvier 2024

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 09 novembre 2023

1 - Prix de la location aux particuliers le week-end :

a) · COMMUNE **460 €**

· HORS COMMUNE **800 €**

Les clés de la Salle sont remises la veille de la location à 15 h 30 et doivent être rendues le dimanche soir au plus tard dans la boite aux lettres de la Mairie.

L'état de la salle sera vérifié à chaque location.

Un forfait nettoyage des locaux (salles + toilettes + cuisine) non rendus en l'état : **100 €**

Au-delà des heures ci-dessus, il sera compté le tarif de location d'une journée.

b) Caution et désistement :

Une caution de **350 euros pour les habitants de la Commune** ou **550 euros pour les hors Commune**, par chèque à l'ordre du Trésor Public, devra être versée au moment de la signature du contrat d'utilisation.

Elle sera restituée, suite à l'état des lieux de retour et sous 48 h, dans la mesure où aucune dégradation ne sera constatée.

En cas de dégradation d'un montant supérieur à la caution, la commune exige le remboursement des dégâts à la hauteur des devis qu'elle fera établir. Le recouvrement interviendra par titre adressé par la trésorerie de Pont-Audemer.

Désistement : si l'annulation intervient entre 30 et 7 jours avant la location, une somme de 150 euros sera demandée au titre des frais d'annulation par titre adressé par la Trésorerie.

Si l'annulation intervient dans la semaine précédant la location, la totalité du montant de la location sera due sauf cas de force majeure sur justificatif, par titre adressé par la Trésorerie.

La mairie se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure.

En cas de demande d'utilisation de la vaisselle, s'adresser au SECRETARIAT DE MAIRIE.

2 - TARIF LOCATION VAISSELLE :

· 30 personnes **90 €**

· 50 personnes **110 €**

· 100 personnes **160 €**

3 - LOCATION AUX ASSOCIATIONS :

a) Associations de la Commune :

· **GRATUITE** pour les activités non lucratives

· **GRATUITE** pour un bal une fois par an

b) Associations hors Commune :

· **BAL ou SPECTACLE** **460 €**

Dans tous les cas de location, l'utilisation de la mezzanine reste **INTERDITE.**

Révision des tarifs des concessions cimetière, columbarium et cavurnes à compter du 1er janvier 2024.

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 09 novembre 2023,

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2024 :

- cimetière :

- **380 €** (trois cent quatre-vingt euros)
  pour une concession trentenaire de deux mètres carrés
- **550 €** (cinq cent cinquante euros)
  pour une concession cinquantenaire de deux mètres carrés;

- columbarium :

- **1250 €** (mille deux cent cinquante euros)
  pour une case et pour une durée de 30 ans.

- cavurnes :

- **150,00 €** (cent cinquante euros)
  pour les concessions d'une durée de 15 ans,
- **200,00 € (**deux cents euros)
  pour les concessions d'une durée de 30 ans

La benne à papier sera présente sur le parking derrière la salle polyvalente Pierre Paul RICHER à partir du **19 janvier à12h00 jusqu'au 22 janvier à 12h00.**
Merci de bien vouloir y déposer vos papiers et vos cartonnettes pour valoriser cette action qui profitera à la coopérative scolaire.

Projet du Tri à la source des restes alimentaires par le SDOMODE

Biodéchets loi : loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire plus particulièrement avec le **décret n°2021-855 du 30 juin 2021** relatif à la *justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets et aux installations de tri mécano-biologiques*. « Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à **tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets**, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets »

Depuis fin 2021, le SDOMODE souhaitait répondre à cette obligation sur l'ensemble de son territoire avec une solution commune. Au cours de l'année qui s'est écoulée, le syndicat a proposé de mettre en place le projet suivant : l'apport des restes alimentaires, dits biodéchets, dans une colonne dédiée sur les Points d'Apport Volontaire.

Ce nouveau service, vous sera proposé progressivement sur le territoire. L'installation des colonnes s'effectuera entre septembre 2024 et mars 2025.

Ce texte a pour but de vous expliquer l'ensemble du produit, vous permettant d'être informés du changement qui se profile et vous permettant de diffuser l'information.

Voici la description de ce projet :

Cette colonne mesure 1.40m de profondeur sur 1.20m de largeur et 1.30m de hauteur. Nous travaillons actuellement avec une entreprise locale afin de trouver une colonne qui répondra aux besoins du territoire. Le Syndicat a fait le choix de proposer deux types de trappe :

les **trappes administrés 12L**, permettant de limiter l'introduction de ce que l'on appelle les refus de tri (sacs-poubelles ou herbes par exemple)

les **trappes gros producteurs**, principalement réservées aux cantines scolaires. Cette trappe est fermée à clé et ne pourra être ouverte que par le personnel de cantine. Elle permet de mettre des sacs plus importants (20L).

La colonne pourra être équipée de l'une et/ou l'autre des solutions. La définition des trappes se fait via un entretien avec les techniciens du SDOMODE.

A l'intérieur de cette colonne métallique et hermétique, nous avons souhaité placer une caisse-palette de 600L pouvant recevoir le gisement de 250/300 foyers sur une semaine.

Tous les **7 jours maximum**, notre service de collecte, situé au CETRAVAL à Malleville-sur-le-Bec, viendra échanger la caisse-palette sale contre une propre via la porte de la colonne et un chariot élévateur. Cette caisse est un gros seau en plastique se trouvant à l'intérieur de la colonne. Elle peut contenir près de 300 kg de restes alimentaires. La colonne sera nettoyée au niveau des trappes à chaque échange et nous viendrons nettoyer la colonne entièrement entre 1 et 3 fois par an. L'objectif étant de ne pas décourager l'administré qui fait l'effort de ramener ses restes alimentaires en PAV (Point d'Apport Volontaire). En cas de coulures, de fortes odeurs ou de tous autres désagréments, le SODMODE est là pour répondre à vos besoins de nettoyage en ce qui concerne cette colonne.

Pour accompagner cette colonne et faciliter le stockage et le transport des restes alimentaires du domicile vers la colonne, le syndicat souhaite proposer GRATUITEMENT aux foyers volontaires d'**un bioseau de 7/10L** (seau en plastique) **et des sacs kraft** (sac en papier). Le principe est simple, il suffit de mettre le sac kraft dans le bioseau puis y déposer les restes alimentaires. Le seau est transportable grâce à l'anse, jusqu'à la colonne, et les administrés n'auront qu'à déposer le sac dans la trappe. La colonne est en **accès libre**.

Information supplémentaire : nous avons déterminé ce matériel grâce à des tests réalisés en interne par les agents du SDOMODE, sur deux périodes. En hiver, sur 6 semaines et en été sur 4 mois avec différents seaux et sacs pour déterminer, lequel est le plus acceptable/supportable pour une population représentant un panel du territoire du SDOMODE.

Chaque foyer pourra bénéficier dès le départ de **50 sacs kraft** (soit environ une année). Des sacs supplémentaires seront distribués aux foyers via des points relais : déchetteries, La Ressourcerie, Centre de Tri et les mairies volontaires (les mairies qui le souhaitent pourront garder un stock tampon).

Cette proposition de service peut être vue comme une solution unique ou une solution complémentaire à des exutoires déjà présents sur le territoire : les poules, les chiens, le composteur, etc. L'objectif du SDOMODE n'est pas de récupérer l'ensemble des restes alimentaires sur le territoire mais d'offrir une solution pour tous les producteurs ou détenteurs de restes alimentaires, ainsi **d'accorder une seconde vie à ces déchets** (dont une partie peut être évitée, grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple). Étant donné que les ordures ménagères, contiennent encore 71kg/an/habitant de restes alimentaires.

Une fois la collecte effectuée, l'unité de traitement se basant aussi au CETRAVAL, va pouvoir séparer les oublis éventuels (l'opercule du yaourt, le sachet du biscuit, etc.) des restes alimentaires. La machine va percer et écraser la matière afin d'en extraire une pulpe/soupe organique à la suite de l'ajout d'eau. Celle-ci est montée en température, 70 degrés pendant 1 heure, afin de l'hygiéniser. Puis elle sera livrée, par les services du SDOMODE à des méthaniseurs partenaires.

Les méthaniseurs sont sélectionnés en fonction de nombreux critères, tels que : l'acceptation du méthaniseur auprès des voisins, l'accessibilité, les axes routiers etc. Le choix du méthaniseur se fait au cours de l'année 2023. Le syndicat a fait le choix de la méthanisation afin de valoriser au maximum les restes alimentaires par du gaz et de l'engrais. Un contrôle de la qualité de la soupe est effectué avant qu'elle parte pour les méthaniseurs, et le SDOMODE porte une politique de zéro plastique dans les terres. Si à la suite des analyses, des particules de plastique étaient découvertes, un module de filtration supplémentaire pourra être installé. Le syndicat aspire à garantir une qualité de traitement irréprochable.

La tarification incitative arrivant sur nos territoires, le projet du SOMODE, va permettre aux administrés d'alléger et de stocker plus longtemps leur poubelle d'ordures ménagères. Et par conséquent, maîtriser au mieux leurs contributions. **L'objectif est de sortir de la poubelle noire les déchets fermentes cibles (les restes alimentaires) empêchant leur stockage et de sortir la poubelle pleine et non à demi vide.** De plus, chaque apport amené à la colonne permettra d'éviter que des déchets finissent en incinération ou en enfouissement.

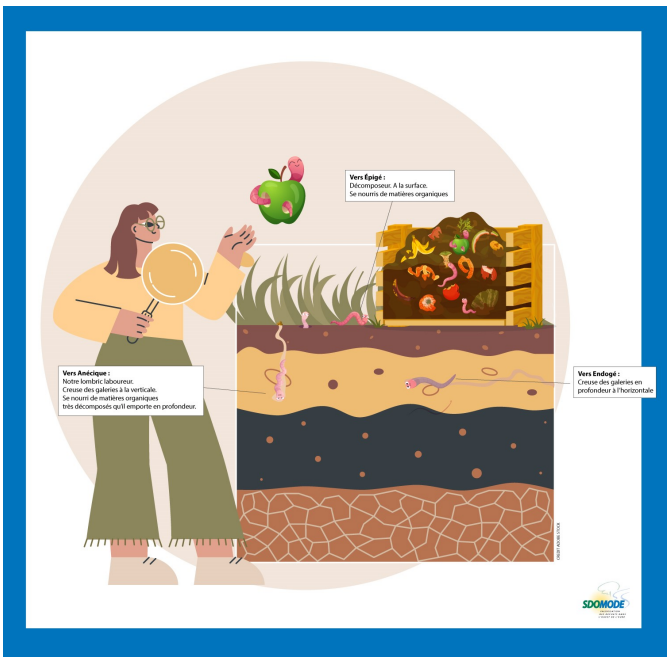

D'autres solutions existent pour faire le tri à la source des restes alimentaires : **le compostage individuel et le compostage partagé**. Le syndicat souhaite aussi proposer l'accompagnement des administrés vers cette solution grâce à l'appui de nos maîtres composteurs. Pour cela, le SDOMODE proposera à la vente, à prix réduit, des composteurs individuels pour les administrés qui le souhaitent. Le bac de compostage sera délivré avec un seau et un guide pour apprendre les bases. De plus, ce sera l'occasion de discuter avec un maître composteur qui restera disponible si le moindre problème est rencontré par la suite pour prodiguer des conseils d'entretien. En parallèle, ces agents peuvent venir installer des composteurs partagés dans les communes. Le but est de réunir 10 foyers volontaires qui souhaitent composter, mais aussi créer du lien social dans un quartier. Une réunion avec les mairies intéressées peut être organisée afin qu'ils viennent en personne vous présenter le projet.

Déchets : Modifications des emplacements d'apports volontaire

Un apport volontaire de cartons est mis en place Rue de Cambre, près des ateliers techniques de la commune, ainsi que les colonnes à cartonnettes ou à verre (qui étaient initialement installées Place Caillemare). La modification a été effectuée en raison des nuisances sonores.

Nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste à compter du 1er janvier 2024

Le bureau de poste de Saint-Ouen-de-Thouberville ne sera ouvert que les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

LA POSTE

Une baisse considérable de fréquentation des services de la Poste sont à l'origine de leur décision. Le distributeur de billet restera en service.

Il est recommandé d'utiliser au mieux les services de la Poste afin d'éviter une fermeture définitive de ce bureau sur la commune.

Informations abonnés en cas de fuite d'eau

Vous avez une fuite d'eau en dehors des horaires d'ouverture du SERPN ?

Que faire avant d'appeler l'astreinte?

1

Vérifier si la fuite est avant ou après compteur

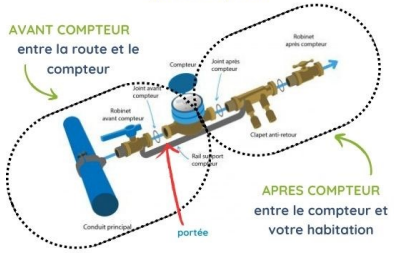

2

Le SERPN intervient pour les fuites UNIQUEMENT AVANT compteur

AVANT COMPTEUR
réseau serpn

Exemples de fuites :
- fuite sur branchement
- fuite sur robinet avant compteur
- fuite sur joint avant compteur et portée (voir schéma)

APRES COMPTEUR
contacter un plombier

Exemples de fuites :
- fuite au niveau de la chasse d'eau (goutte à goutte)
- vérifier vos radiateurs, chauffe-eau
- fuite d'eau sur robinet au niveau des joints, rondelles

Le serpn intervient durant l'astreinte uniquement si l'eau déborde du regard et s'il y a un risque d'inondation

3

APPEL D'URGENCE

Si vous êtes dans le cas évoqué précédemment, Appeler le numéro 02 35 77 85 00.

Votre nom, adresse et téléphone vous seront demandés et un agent d'astreinte vous sera envoyé si nécessaire.

PANNEAUPOCKET

Informe et alerte les habitants

Toute l'actualité du SERPN en temps réel et en toute simplicité !

1. Télécharger l'application Panneau Pocket
2. Recherchez SERPN ou 27370
3. Cliquez sur le 💛 pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITE

Où que vous soyez, quand vous voulez !

- Alertes coupures d'eau
- Travaux, aménagements
- Actualités du réseau

Suivez-nous également sur les réseaux sociaux

Disponible gratuitement sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Rézo Pouce

La Communauté de communes Roumois Seine accompagne le déploiement de ce dispositif solidaire d'auto-stop organisé en favorisant l'implantation de nombreux arrêts sur le territoire.

Les passagers peuvent ainsi entrer leur destination souhaitée et ce, pour un départ immédiat ou programmé. Idem pour les conducteurs ! L'application se charge du reste : dès qu'un covoiturage est possible, une notification est envoyée à chacun pour se donner rendez-vous à un arrêt sur le pouce. Un macaron apposé sur le véhicule ainsi que des fiches destinations pour les passagers permettent de fluidifier le réseau.

Les valeurs du dispositif: Confiance, Convivialité, Efficacité (9 trajets sur 10 trouvés en moins de 10 minutes) et Eco-Responsabilité sont les maitres mots de l'application qui a déjà fait ses preuves partout en France.

La commune de Saint-Ouen-de-Thouberville dispose de 9 arrêts:

- 53 Route de la Londe
- 145 Route Nationale (au restaurant le Bon Accueil)
- 41 Rue du Buisson
- 34 Rue de la Rhélie
- 1 Rue du Cimetière
- 129 Route Nationale
- 25 Le Village
- Aire de covoiturage de la Maison Brulée
- 287 Route Nationale

Modification de l'antenne relais orange: chemin du chouquet

Modification de l'antenne relais existante pour l'adaptation à la technologie 5G. Le dossier du projet de déploiement de la 5G est consultable au secrétariat de la Mairie pendant les heures d'ouverture.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant:

- Date prévisionnelle de début des travaux: 23/04/2024
- Date prévisionnelle de fin des travaux: 24/05/2024
- Date prévisionnelle de mise en service: 25/09/2024

Vous souhaitez que votre encart publicitaire soit publié dans notre bulletin communal, merci de contacter
la Mairie au 02 32 56 22 08

Les Vœux du Maire

Sandrine Menniti et l'ensemble du conseil municipal vous convient à la présentation des vœux du maire, qui sera suivie d'un verre de l'amitié, moment de convivialité et de dialogue, qui aura lieu à la salle Pierre Paul Richer le vendredi 19 janvier à 18h30.

Si vous souhaitez participer à cet évènement, merci de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de le déposer en mairie avant le **vendredi 11 janvier 2024.**

Vœux du maire du 19 janvier 2024 à 18h30 à la salle Pierre Paul RICHER

Madame/Monsieur :……

Adresse :……

Nombre de participants : ……..